

Mise en ligne : 23 janvier 2018.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## CINÉMA-VARIÉTÉS EMPIRE, Oran

NOUVELLE SALLE A ORAN

par P. S. [Saffar]

(*La Cinématographie française*, n° 927, 8 août 1936, p. 9)



MM. Castelli poursuivent la construction de l' « Empire » à Oran. Voici la maquette de ce cinéma. Il comprend un hall d'été de 300 m<sup>2</sup>, une brasserie, un dancing, un jardin suspendu, un plafond roulant, une fosse machinée pour l'orchestre. L' « Empire » pratiquera le spectacle mixte : cinéma et music-hall. L'ouverture est prévue pour octobre.

---

Au seuil de la nouvelle saison algérienne  
par Paul SAFFAR

(*La Cinématographie française*, n° 934, 26 septembre 1936, p. 201)

Alger. — La grande saison approche. A Alger comme à Oran, la nouvelle année débutera avec l'inauguration de plusieurs salles : Le Vox, le Rio, le Diamant-Cinéma et un autre établissement populaire aux abords de la place de Chartres dans la première ville, l'Empire, l'A.B.C. et un ciné genre Cinéac dans la seconde.

.....  
Dans les établissements de spectacles d'Oran, il a régné une grande activité pour l'inauguration de la saison cinématographique. Le Régent (Seiberras) a mis au point un système d'aération des plus heureux. Le Colisée (Ténoudji), transformé et embelli, possède maintenant un air plus jeune. Les cinés de deuxième vision ont procédé, eux aussi, à des améliorations notables. Le Roxy [Valençot], la coquette salle du plateau

Saint-Michel, a déjà rouvert avec un programme de choix et, contrairement aux bruits qui ont couru, c'est toujours la même direction qui l'exploitera. L'Éden, fermé pour transformation, a fait apporter des perfectionnements divers et a augmenté considérablement son confort.

.....

---

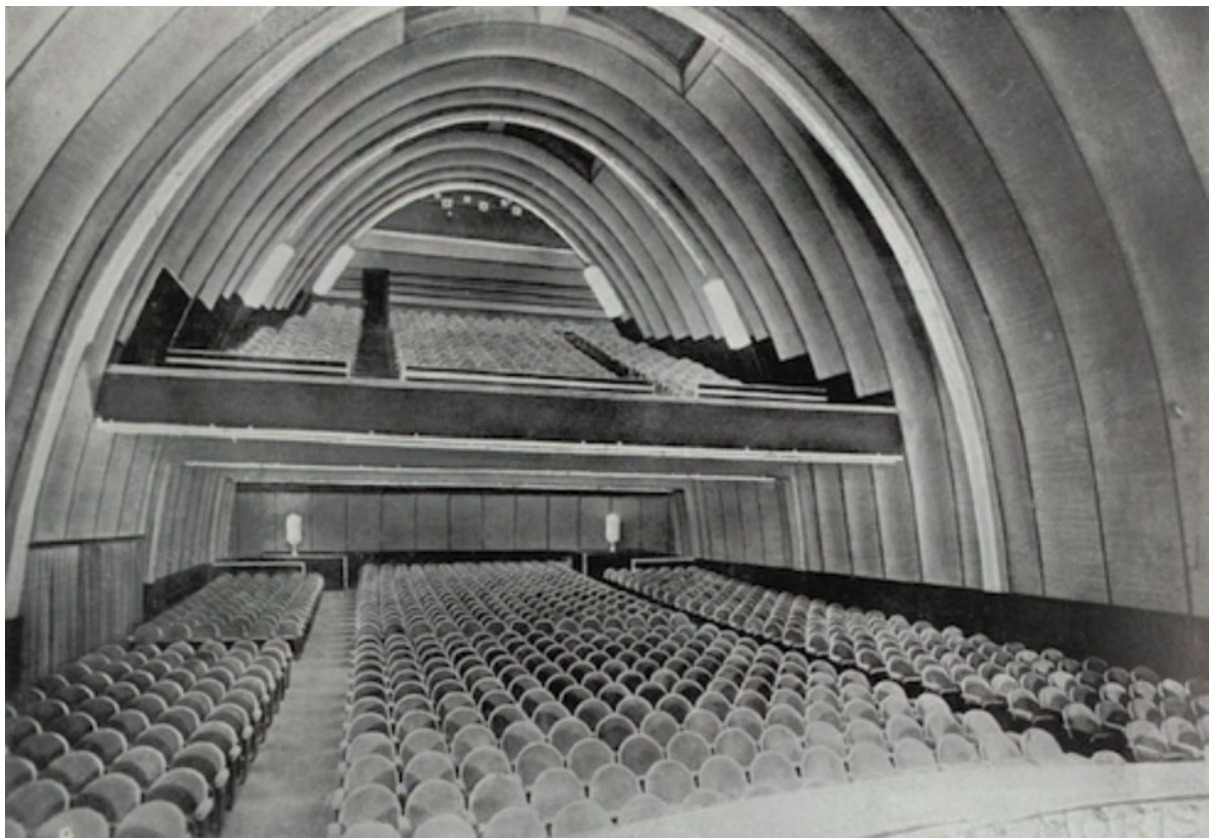
Les nouvelles salles en Afrique  
par Paul Saffar  
(*La Cinématographie française*, n° 945, 12 décembre 1936, p. 6)

Alger. — Les salles naissent un peu partout dans notre colonie cependant que d'autres sont en projet. Après le « Vox », le « Rio » d'Alger, [voici l'inauguration de l'« Empire » d'Oran avec le film \*Au Son des guitares\*](#). D'autre part, citons la réouverture, après de longs mois d'inactivité, du « Rex » d'Oran, sous une direction nouvelle à la tête de laquelle se trouvent MM. Valençot et Freynet.

.....

---

Cinéma-variétés EMPIRE d'Oran  
(*Chantiers d'Afrique du Nord*, juin 1937, p. 285-290)



La salle (parterre et balcon), vue de la scène.

N. CILIBERTI, architecte D.P.L.G.

avec la collaboration de  
G. H. RITTER, ingénieur de l'École polytechnique de Zurich

Nous avons demandé à M. N. Ciliberti de nous dire succinctement quelles furent les idées directrices qui présidèrent à la conception vraiment originale de cet édifice, l'un des plus importants du genre en Afrique du Nord. On trouvera ci-après la substance des déclarations qu'il a bien voulu faire à notre collaborateur.

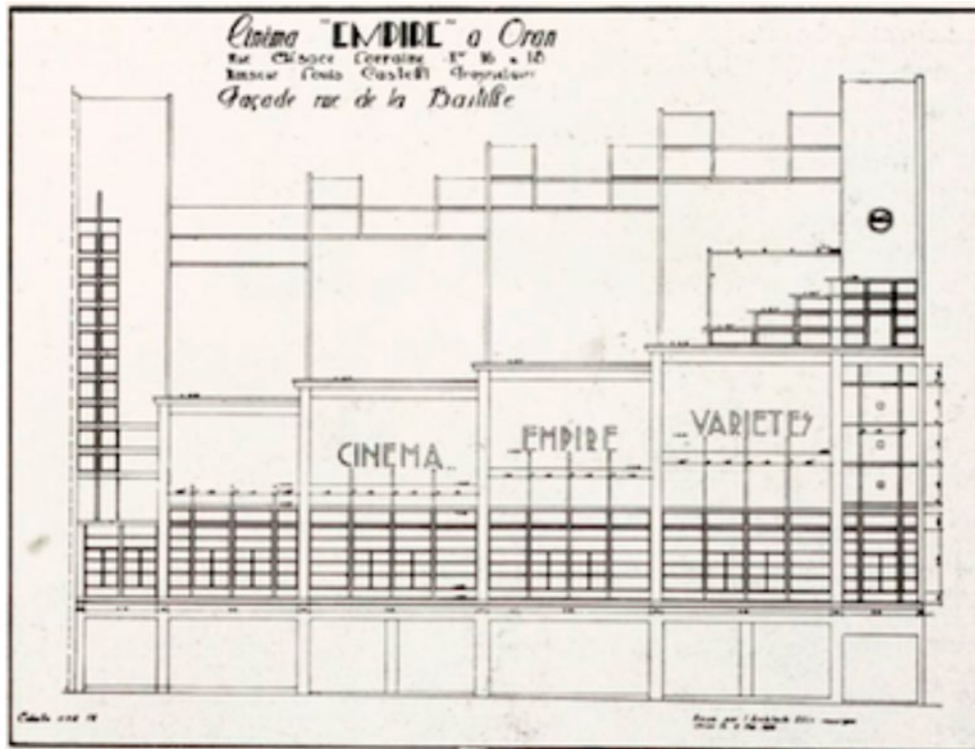
D'autre part, M. G. H. Ritter nous a adressé l'excellent exposé technique qu'on lira plus loin, à la suite des déclarations de M. Ciliberti.

## L'ŒUVRE ARCHITECTURALE

### Sa conception

CETTE salle est nettement différente de tout ce qui a été réalisé jusqu'ici dans le domaine du théâtre ou du cinéma.

L'auteur du projet s'est attaché à ne pas suivre les traditions qui voulaient que la salle de cinéma ressemblât à la salle de théâtre.



Géométral de la façade postérieure. Cette façade de l'Empire donnant sur une rue étroite, il n'a pas été possible, faute de recul suffisant, de la photographier

Il a sacrifié la décoration et la structure pour la viabilité, l'acoustique, le confort du spectateur.

Ces trois éléments essentiels lui ont servi de plan directeur et il en est découlé de là, la forme de la salle, la couverture, les matériaux de revêtement.

Les problèmes de tous ordres ont été rendus plus difficiles du fait de l'absence d'une entreprise, car le propriétaire a voulu réaliser lui-même, du fait de l'existence sur ce terrain d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol qu'il a fallu conserver avec diverses servitudes ; du fait de la construction, à la côte 8 m. du sol de la rue, du plancher du parterre alors que la façade postérieure de l'établissement donne sur une rue de 6 m. et

qu'il a fallu en respecter le gabarit, ce qui a entraîné de nombreuses sujétions à tous points de vue.

Un autre facteur important est venu rendre la tâche des constructeurs plus ardue : combiner la scène et l'écran pour music-hall, variétés et cinéma.

Un gril pour les décors, une fosse pour les musiciens, des loges pour les artistes, des ascenseurs et des plafonds roulants, brasserie et bar américain ont été prévus. Les ascenseurs et les plafonds roulants sont encore en cours de montage car les propriétaires n'ont pas voulu perdre le bénéfice d'une saison.

L'étude du béton armé a été réalisée par M. G. H. Ritter, de l'École polytechnique de Zurich. L'installation et le montage des appareils de projection et de son ont été dirigés par M. Neveux, ingénieur de la R.C.A. Photophone.

La construction occupe un espace de 35 m. x 22 m. et se trouve bordée sur trois côtés par des immeubles mitoyens.

L'ossature générale est constituée par cinq portiques en béton armé, couronnés par des arcs doubles qui ont des lignes de naissance différentes, des sommets différents. Le premier arc, qui porte suspendue la cabine de projection, est une parabole très élancée ; les arcs intermédiaires constituent la transition entre le cintre et la parabole.

Les arcs sont reliés entre eux par des voiles qui constituent la couverture. Ces voiles sont échelonnés et forment gradins.

Faute de pouvoir trouver dans la salle des points d'appui qui seraient venus gêner les spectateurs, certains ouvrages importants, tels que le bar américain, l'escalier de secours de la galerie, ont été accrochés au portique arrière.

La façade sur rue Alsace-Lorraine porte trois enseignes au néon, dont une visible de très loin et deux horizontales. Le passage et le hall sont également éclairés au néon ; tubes rouges et tubes verts pour obtenir une lumière semi-blanche. La décoration lumineuse supplée dans le hall à tous autres ornements.



La brasserie



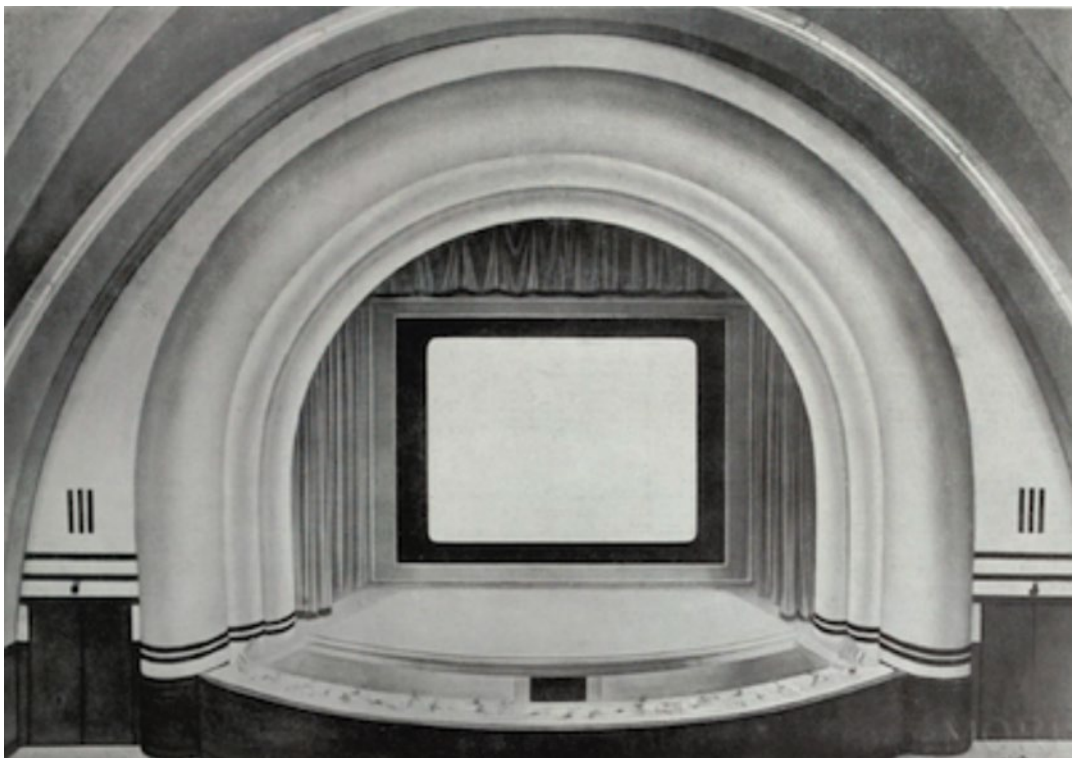
La construction en béton armé du cinéma Empire à Oran  
par M. C.-H. RITTER, ingénieur de l'École polytechnique de Zurich

UNE des constructions les plus intéressantes réalisées à Oran au cours de l'année dernière est, sans doute, le cinéma Empire. Ce bâtiment a été édifié dans des circonstances spéciales.

L'entreprise du gros œuvre était assurée par les propriétaires du bâtiment qui, dans ce but, s'étaient entourés des collaborateurs nécessaires. Il y a là une coutume assez peu recommandable qui, hélas, depuis un certain temps, menace de se répandre en Algérie. Ce procédé, constitue d'abord une concurrence indésirable pour les entrepreneurs de la place et a des inconvénients pour les architectes, ingénieurs et chefs de chantiers, dont la responsabilité est décuplée. Mais n'insistons pas sur ce fait, déjà suffisamment abordé en d'autres occasions.

Un point capital qui a compliqué le travail, c'est le laps de temps très restreint, environ sept mois, mis à la disposition des exécutants. Une autre difficulté qui n'est pas à sous-estimer vient de ce que cette construction n'est, au fond, qu'une surélévation sur un rez-de-chaussée existant et occupé par des magasins. Il fallait donc prévoir autant que possible, la protection des locataires contre les inconvénients pouvant provenir de la surélévation. Inconvénients consistant dans la chute de matériaux et outils, infiltration d'eau de bétonnage, etc.

Ajoutons encore la nécessité de la plus grande économie dans l'emploi de tous matériaux, le manque total de certains outils, machines et installations indispensables (comme élévateurs, bétonnières, etc.) et l'on peut facilement se faire un tableau des responsabilités qui chargeaient les dirigeants de l'œuvre.

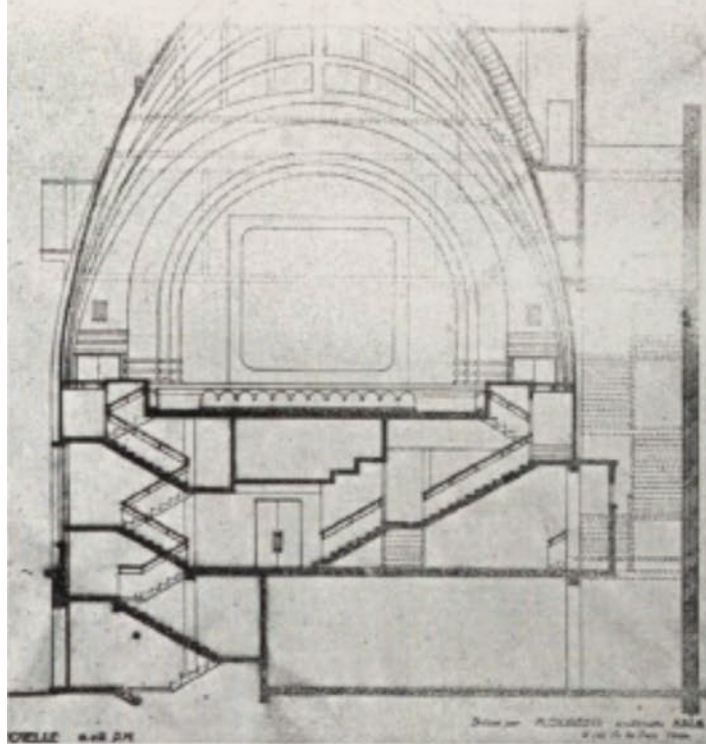


La scène et l'écran



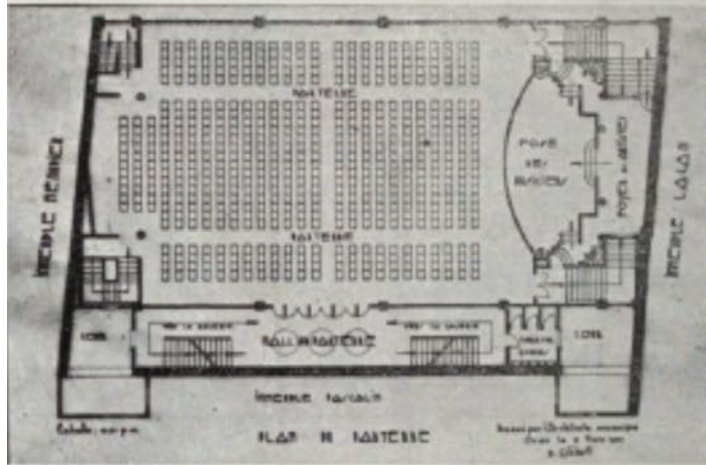
Le hall

COUP TRANCHE



COUP TRANCHE

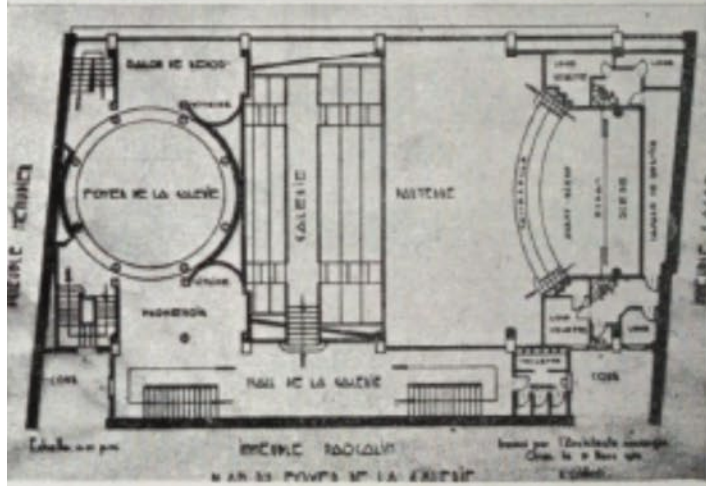
Échelle 1/500



Échelle 1/500

PLAN N° 1

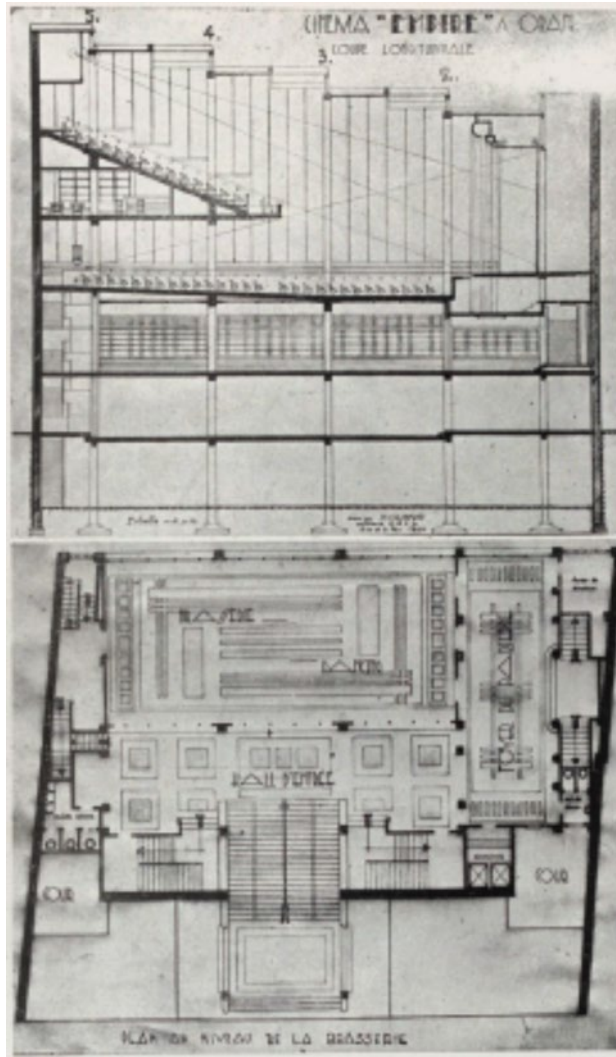
Échelle 1/500



Échelle 1/500

PLAN N° 2

Échelle 1/500



Mais passons en revue la construction proprement dite. Les éléments porteurs de la bâtisse sont constitués par cinq portiques et arcs, indiqués sur fig. 1 par les numéros 1-5. Les cinq arcs ont la particularité que leur enveloppe extérieure s'approche à la tangente (Voir esquisse schématique fig. 2). Cette tangente part sur le niveau 12 m. 50 au-dessus du sol du trottoir, et est inclinée de 1 : 2. (Prescription de la voirie pour les rues de 6 mètres).





Une phase de la construction de la couverture

L'arc n° 1 (fig. 3) abrite la scène et les dépendances, latéralement et en dessous de la scène. Deux piliers ronds encadrent la scène et portent à leur sommet une poutre en treillis destinée à supporter une partie de la couverture de la salle.

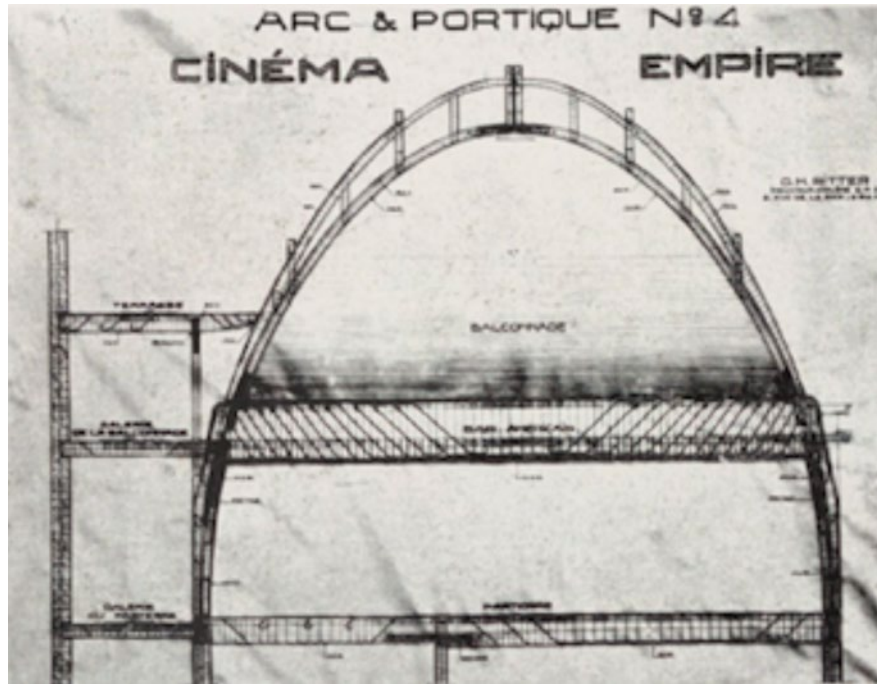
L'arc n° 2 (fig. 4) est d'une forme presque demi-circulaire. Il est statiquement déterminé (trois articulations).

Étant donné la courbure de cet arc, qui était imposée par des raisons architecturales, il est compréhensible que les sommets fléchissants, qui s'ajoutent aux efforts normaux, ont nécessité une section fortement variable avec les dimensions maximum dans le quart.

L'arc n° 3 (fig. 5) a des articulations qui se trouvent en mi-hauteur, c'est-à-dire environ au niveau du balcon. Ceci a permis de lui donner une forme plus esthétique que celle de l'arc précédent. En ce qui concerne la poussée horizontale qui se développe dans les articulations de base, on a pu l'annuler d'un côté par la résistance du plancher adjacent et de, l'autre côté, par la corniche, faisant saillie dans la rue et travaillant comme poutre.

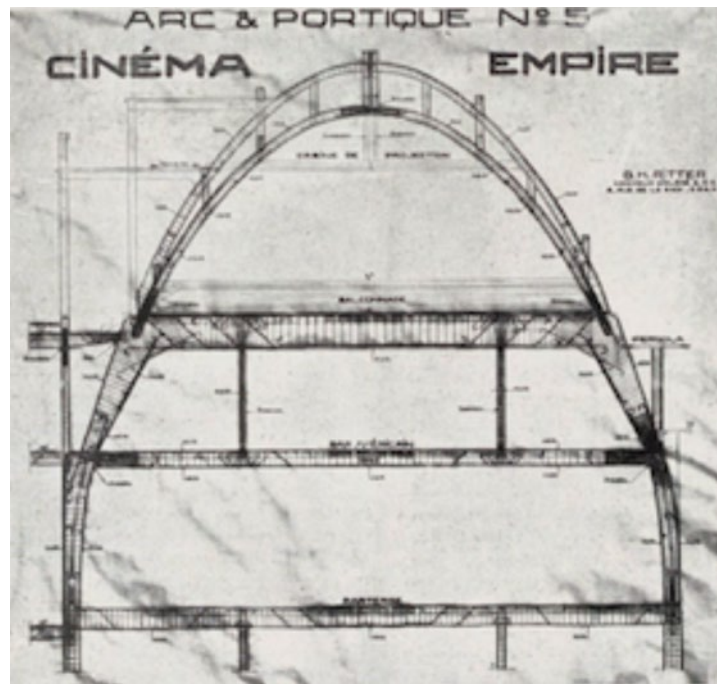
On pourrait se demander, s'il n'eut pas été meilleur de supprimer les articulations dans tous les arcs, en prévoyant des arcs à deux rotules seulement ou ci-encastés. Rendons-nous compte qu'il s'agissait de la surélévation d'une bâtisse existante. Surélévation sur des piliers et fondations qui semblaient suffisants, mais dont on ne connaissait pas exactement la confection ; et qui n'étaient naturellement pas ferrillés pour garantir un encastrement.

En outre, l'entreprise manquant d'expérience et mal outillée, imposait le choix de systèmes statiquement déterminés. Ceci n'a pas été possible partout, comme nous verrons en étudiant l'arc n° 4 (fig. 6).



Cet arc repose sur un portique à montants courbés. La nécessité de restreindre la hauteur des poutres a obligé, dans ce cas, de chercher l'encastrement de tous les éléments.

L'arc proprement dit est un arc à trois rotules comme les autres. (Voir aussi le détail de ferrailage, fig. 8).



Plus intéressant encore est l'arc n° 5 (fig. 7) qui repose sur un système compliqué de portiques à montants inclinés droits et courbés. Mentionnons en particulier la béquille de l'étage qui porte supérieurement presque tous les gradins du balcon et en suspension les dépendances servant de bar américain. La stabilité du système est assurée par l'ancrage dans le point A, sur les paliers et planchers adjacents. (Voir aussi le détail de ferrailage, fig. 9).

Les portiques ci-dessus ont été calculés en tenant compte d'une charge utile totale de  $400 \text{ kg-m}^2$ , en tenant compte en outre de l'influence de la poussée du vent et d'un changement de température. Le tassement éventuel des appuis n'a pas été envisagé, étant donné que les valeurs pour les influences précitées cumulées donnaient une garantie suffisante aussi pour l'augmentation éventuelle des taux de travail, pouvant provenir d'un petit affaissement.

En consultant la coupe longitudinale (fig. 1), nous relevons encore quelques autres détails intéressants.

Ainsi, nous constatons, par exemple, que la pente de la galerie est réalisée par une seule dalle, tandis que les gradins ne sont formés que par une superstructure en bois. Cette mesure, a permis une forte économie de béton et de bois, tout en constituant une possibilité de se servir pour les dits gradins des chutes du bois de coffrages.

À sa partie inférieure, le balcon aboutit dans un parapet en béton armé, séparé de la dalle du balcon.

Ce parapet a pour tâche de servir comme tirant à l'arc n° 3, tout en étant éloigné de 2 m. 50 du plan de cet arc.

La couverture de la salle est réalisée par un voile mince de 7-8 cm. d'épaisseur, tendu entre les arcs et des poutres transversales. L'étanchéité de ce voile est assurée par une couche d'Isodrite. Il est bien entendu qu'à l'endroit des articulations des arcs, le voile et les poutres correspondantes sont articulés également, de sorte que la libre dilatation de toutes les pièces est garantie.

Les planchers sur le premier étage, formant le sol de la salle de spectacle, est légèrement en pente, pour des raisons de visibilité. Ce plancher, ainsi que les autres planchers intermédiaires, paliers et le balcon, sont exécutés avec des boisseaux en béton.

La scène et les dépendances sont aménagées pour permettre aussi les représentations théâtrales ou de variété. Des loges d'artistes, foyer des musiciens et fosse des musiciens ont été créés dans ce but.

---